

## Le SNUDI-FO alerte tous les collègues



**Le ministre Darcos veut placer les 1 500 enseignants spécialisés des RASED « *sédentarisés sur écoles* » sous la coupe des Conseils d'école !**

C'est une menace sans précédent contre notre statut national de fonctionnaire d'Etat !

Le transfert de la définition des missions de maîtres E et G, école par école, aux élus locaux et aux représentants d'associations de parents, c'est le premier pas vers les EPEP !

**NOUS SOMMES TOUS CONCERNES PARCE QUE TOUS MENACES !**

### Voici les faits

Le SNUDI-FO a découvert que le ministre avait réuni, **jeudi 5 février, un groupe de travail** sur « *la difficulté scolaire* » et « *l'expérimentation de nouvelles modalités d'intervention des maîtres spécialisés* »... auquel le SNUDI-FO n'a pas été invité !

Non sans difficulté, puisque **le SNUDI-FO a refusé de signer « le protocole de cadrage » que voulait lui imposer en préalable le ministre** à l'ouverture de la séance, le SNUDI-FO a pu participer à la deuxième réunion de ce groupe de travail le 12 février.

Etai<sup>ent</sup> présent le SNUipp-FSU, le SE-UNSA, le SIEN-UNSA (un syndicat d'IEN), le SGEN-CFDT et le SNUDI-FO, sous la présidence du Directeur de la DESCO (direction de l'enseignement scolaire) et du Secrétaire Général du ministère.

Dans ce « groupe de travail », l'objectif du ministre est d'**associer les syndicats à la rédaction d'une Note de service qui modifierait les missions des enseignants spécialisés qui devraient être sortis des RASED** et affectés sur les nouveaux postes « *ressource pour le traitement de la difficulté scolaire à l'école* » 42 postes dans les Bouches du Rhône pour la rentrée 2009).

### Le SNUDI-FO a refusé de signer « le protocole de cadrage »

- parce qu'il **entérine la suppression des 3 000 postes de RASED**,  
- parce qu'il **s'inscrit dans le cadre des décrets Darcos, issus du protocole de discussion (novembre 2007) et du relevé de décisions (février 2008) que le SNUDI-FO a refusé de signer.**

En effet, le « document de travail » précise clairement que « *L'institution de l'aide personnalisée à la rentrée 2008 donne aux maîtres la possibilité de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, des difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge efficacement. Les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires complètent par ailleurs le dispositif.* »

### Le SNUDI-FO refuse de valider le projet de Note de service du ministre

parce que ce projet placerait 1 500 enseignants spécialisés, devenus personnels « *ressource pour le traitement de la difficulté scolaire à l'école* » **en dehors du champ de la circulaire de 2002** qui définit les missions de tous les maîtres spécialisés des RASED et **en dehors du statut d'enseignant fonctionnaire d'Etat** :

- en proposant qu'ils « *contribuent en tant que de besoin à l'aide personnalisée* » et qu'ils puissent « *animer des petits groupes d'aide spécialisée ou, si cela paraît pertinent, des classes entières* »,  
- en proposant que « *les modalités de mise en œuvre de ces aides spécialisées devront être inscrites explicitement dans le projet d'école* ».

Ainsi, ces maîtres spécialisés seraient **placés sous le contrôle de chaque conseil d'école** qui pourrait par conséquent modifier à tout moment leurs missions.

Ainsi, ces collègues seraient contraints de **négoier et de justifier la forme, la nature, la durée de leurs interventions...**

Ce serait l'introduction d'**une relation contractuelle dans le statut** pour ces enseignants qui ne seraient donc **déjà plus des fonctionnaires d'Etat avec leurs missions définies de manière identique sur tout le territoire national**. C'est « *le contrat dans le statut* » prôné par la commission Pochard qui vantait les mérites de l'autonomie des établissements et que la proposition de loi sur les EPEP vise à institutionnaliser avec au final la fin de notre statut national.

### Le SNUDI FO demande solennellement au ministre

- de respecter intégralement les missions de tous les enseignants spécialisés E et G définies par la circulaire de 2002,  
- de restituer les 3 000 postes de RASED supprimés,  
- de retirer ses décrets du 18 mai et du 31 juillet 2008 instaurant notamment les 108 h annualisées dont « l'aide personnalisée » ainsi que les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires.

**Plus que jamais, dans ce contexte, le SNUDI-FO 13 maintient sa consigne aux maîtres de RASED de ne pas remplir la « fiche de vœux », disposition une fois de plus propre aux Bouches du Rhône, et d'indiquer à l'administration ce qu'ils souhaitent réellement :**  
**ETRE MAINTENU SUR LEUR POSTE DE RASED !**